

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 juin 2014

PLFRSS POUR 2014 - (N° 2044)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 125

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 2

À l'alinéa 43, supprimer les mots :

« est fixé par décret. Il ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à supprimer une disposition redondante de renvoi au décret.